

# Covid-19 : une trousse d'outils pour protéger les milieux de travail

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a produit une trousse d'outils pour aider certains secteurs de l'économie québécoise à appliquer des protocoles en matière de santé et sécurité dans le contexte de la COVID-19.

Se charger de la santé et de la sécurité au travail, c'est mettre en place les mesures nécessaires pour respecter ses obligations légales, c'est-à-dire identifier, corriger et contrôler les risques et favoriser la participation des travailleuses et travailleurs à cette démarche de prévention.

Plusieurs des outils, notamment des fiches d'information, des aide-mémoires et des affiches, peuvent être utiles pour les éleveurs et les entreprises agricoles qui pourront les adapter à leur réalité et les aider dans la gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs sur les fermes.



## Des fiches d'intérêt pour les éleveurs

Le Guide de normes sanitaires est un bon outil de rappel des mesures de prévention et des responsabilités des entrepreneurs. La fiche traitant de la réouverture du milieu de travail aidera à tout mettre en place dans les entreprises pour assurer la sécurité des employés en période de pandémie. La fiche « Mesures employeurs » sert à préciser les mesures mises en place pour réduire les risques de propagation du virus. Par exemple, si le principe de distanciation physique de 2 mètres ne peut être appliqué dans une entreprise, l'employeur devra décrire les mesures prises pour y pallier, comme une protection respiratoire avec protection oculaire, la réduction des équipes de travail, la stabilité des équipes de travail, etc.

## Sur les sites Web de la CNESST et Accesporc

Ces outils sont disponibles sur le site Web de la CNESST et sur Accesporc sous la section COVID-19 dans Publications. ■

### La trousse inclut notamment les éléments suivants :

- Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19
- Réouverture du milieu de travail
- Mesures mises en place par l'employeur dans le contexte de la COVID-19
- Distanciation physique en milieu de travail
- Exclusion des lieux de travail (isolement des travailleurs)
- Hygiène et étiquette respiratoire
- Salubrité de l'environnement
- Risques psychosociaux liés au travail
- Affichette Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses
- Liste de vérifications quotidiennes

